

Gros plan

Novembre 2005

Volume 16, n° 3

Bulletin du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et
de l'assurance contre les accidents du travail

Symposium du 20^e anniversaire

Plus de 150 membres des milieux de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, y compris des parties prenantes, des décideurs anciennement ou actuellement en fonction au Tribunal ainsi que des représentants de la CSPAAT et du ministère du Travail se sont réunis le 6 octobre lors d'un symposium et d'une réception marquant le 20^e anniversaire du Tribunal d'appel. Les personnes présentes ont pu se livrer à une réflexion sur les objectifs du Tribunal, sur ses réalisations et sur les défis qu'il devra relever dans le futur. Les personnes intéressées qui n'ont pas pu assister au Symposium peuvent se procurer les notes de quelques-uns des orateurs sur le site de la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario (voir l'encadré à la fin de cet article), et les documents distribués, sur le site du Tribunal (www.wsiat.on.ca).

Le Symposium a permis au Tribunal de souligner son engagement à l'égard de la prestation de services décisionnels de qualité dans le secteur de l'indemnisation des travailleurs. Au cours de ses 20 premières années d'existence, le Tribunal a joué un rôle déterminant dans la formulation de principes juridiques en matière d'indemnisation et il est respecté à l'échelle nationale pour son rôle de leader dans le domaine. Ses pratiques et sa procédure ont contribué au développement d'autres organismes d'appel du secteur de l'indemnisation des travailleurs un peu partout au Canada. Le Tribunal fait aussi figure d'innovateur pour avoir conçu la technologie à la base de son système de gestion des cas, un système qui a été étudié par d'autres tribunaux, autant au niveau provincial que national.

Le personnel et les décideurs du Tribunal ont raison d'être fiers de ces réalisations mais ils comprennent que le Tribunal doit continuer à s'adapter aux exigences de l'environnement dans lequel il évolue. Le Tribunal est encore jeune mais, au cours des huit dernières années, il a été confronté à de très importants changements.

- Le nombre de dossiers : Le défi le plus important est de continuer à fournir des services décisionnels de grande qualité malgré une charge très lourde. Depuis 1998, le nombre de dossiers s'est stabilisé à environ le double de ses niveaux historiques et aucun déclin n'est prévu. Le nombre de nouvelles

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU TRIBUNAL

Marsha
Faubert

demandes d'appel est relativement constant depuis 2001, soit environ 3 900 par année.

- Les changements au régime de prestations légales administré par le Tribunal, qui a été révisé de façon importante en 1998.

- L'augmentation de la quantité d'information que les décideurs et les parties doivent assimiler. À titre d'exemple, mentionnons que la base de données des décisions du Tribunal contient maintenant plus de 35 000 décisions.

- Les arrivées et les départs au sein de l'effectif de décideurs constituent semble-t-il un aspect incontournable du fonctionnement du Tribunal. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a nommé 14 nouveaux décideurs au Tribunal, alors que six vice-présidents l'ont quitté. Pour composer avec les changements continuels au sein de son effectif de décideurs, le Tribunal a besoin de procédés rapides et efficaces de formation et d'information pour assurer la productivité et le rendement de chaque décideur ainsi que la cohérence des décisions rendues et le maintien de temps d'exécution aussi courts que possibles.

Ces défis exercent une pression croissante sur le personnel et les décideurs du Tribunal qui, comme partout dans les secteurs privé et public, doivent faire plus avec moins. Il est plus difficile de recruter de nouveaux décideurs et de les retenir en raison du manque de progrès dans la quête d'une rémunération équitable à leur intention : la dernière augmentation des niveaux de rémunération des décideurs du Tribunal remonte maintenant à presque 17 ans.

Heureusement, il existe quand même toujours un fort engagement envers l'excellence au sein de l'effectif de décideurs du Tribunal. De même, le personnel du Tribunal continue à briller en s'évertuant à mettre au point des straté-

*Voir Symposium du 20^e anniversaire,
à la page 3*

Novembre 1980 :

Le professeur Paul Weiler soumet le rapport *Reshaping Workers' Compensation for Ontario* au ministre du Travail. Il avait été chargé de préparer un tel rapport plus tôt dans l'année.

Juin 1981 :

Le gouvernement publie le Livre blanc sur l'indemnisation des travailleurs et un avant-projet de loi en vue d'un débat public. (Le Livre blanc contient 21 propositions importantes provenant en grande partie du rapport Weiler.)

1982 :

L'avant-projet de loi est transmis au Comité permanent du développement des ressources.

12 juin 1984 :

Le ministre du Travail introduit le Projet de loi 101, *An Act to Amend the Workers' Compensation Act*.

14 décembre 1984 :

Le Projet de loi 101 passe en troisième et dernière lecture à la législature. Ce projet de loi prévoit les changements les plus radicaux jamais apportés au régime d'indemnisation des travailleurs depuis l'entrée en vigueur de la législation ontarienne en la matière en 1915.

1^{er} octobre 1985 :

Le gouvernement crée le Tribunal d'appel des accidents du travail (« le Tribunal »), un tribunal tripartite externe et indépendant. Le Tribunal doit servir de dernier palier d'appel contre les décisions de la Commission des accidents du travail en remplacement de la Commission d'appel de la Commission. Ron Ellis est nommé premier président du Tribunal.

1^{er} décembre 1985 :

Le Tribunal rend sa première décision, la *décision n° 1*.

Janvier 1986 :

Le Tribunal devient maintenant fonctionnel après avoir tenu seulement quelques audiences au cours de ses premiers mois d'existence, se consacrant surtout aux questions préliminaires et organisationnelles.

22 mai 1987 :

Le Tribunal rend la *décision n° 915*. Cette décision de principe de plus de 250 pages sur les pensions et l'admissibilité en matière de douleur chronique a établi la norme de qualité décisionnelle du Tribunal et a été citée abondamment pour son analyse de grande portée et son caractère de précédent. Cette décision faisant autorité touche une foule de questions allant de questions décisionnelles au sujet de la politique de la Commission, du rôle du Tribunal dans le processus d'appel, de l'appréciation de la preuve

Chronologie du TASPAAT

Cette chronologie des événements marquants de l'histoire du Tribunal a été préparée au Bureau des conseillers juridiques du Tribunal à l'occasion du Symposium du 20^e anniversaire.

médicale et de l'application du pouvoir discrétionnaire. Présidée par un jury de cinq membres composé de Ron Ellis, Brian Cook, Lorne Heard, Doug Jago et Bob Apsey, l'audience a duré 27 jours. Au nombre des avocats comparus à l'audience, mentionnons : David Brady, J.J. Robinette, George Adams, Doug Gilbert, Les Liversidge, Andrew King, Michael Green, Nicole Godbout, John Martin, Dave Timms, John McKinnon, Marion

Endicot, Orlando Buonestella, David Craig, John Slinger, Alec Farquhar, Mary Tzaferis, Ros Pauker, Dorothy Kent, Dan Revington, Tom Carroll, David Starkman, Garth Dee et Richard Fink.

2 janvier 1990 :

La *Loi de 1990 sur les accidents du travail* est promulguée. Cette loi apporte un grand nombre de changements importants dont le remplacement des pensions permanentes par l'indemnité pour perte non financière (PNF) et l'indemnité pour perte économique future (PÉF).

Novembre 1994 :

Le gouvernement forme la Commission royale d'enquête sur l'indemnisation des travailleurs. Cette commission d'enquête est démantelée après le changement de gouvernement.

Juin 1995 :

Le nouveau gouvernement confie la réforme du régime d'indemnisation des travailleurs au ministre C. Jackson. Le ministre Jackson publiera un document de travail provisoire sur le sujet en janvier 1996 et un rapport définitif en juin.

Novembre 1996 :

Le Projet de loi 99 est déposé à la législature. Ce projet de loi donne ensuite lieu à la promulgation de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (« la Loi de 1997 »), qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 1998. Aux termes de la Loi de 1997, le Tribunal d'appel des accidents du travail devient le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. La Loi de 1997 modifie aussi certains aspects de la compétence du Tribunal en donnant force exécutoire aux politiques de la Commission et en lui permettant de confier le règlement des appels à des vice-présidents siégeant seuls. La Loi de 1997 introduit les délais d'appel et prévoit des dispositions relatives au retour au travail rapide et sans danger.

Juin 1997 :

Ian Strachan est nommé président du Tribunal en remplacement de Ron Ellis, premier président, qui a assuré la direction du Tribunal pendant une douzaine d'années.

*Voir Chronologie du TASPAAT,
à la page 3*

1998-2001 :

Le Projet de loi 99 entraîne une avalanche de nouveaux appels au Tribunal. Les changements apportés à la procédure d'appel interne de la Commission depuis 1995 avaient déjà causé une importante augmentation du nombre d'appels. Les dossiers en attente s'accumulent par suite des appels résultant du Projet de loi 99 et du manque de vice-présidents et de membres qualifiés ainsi que du départ ou du non-renouvellement de mandat de vice-présidents expérimentés.

2000-2001 :

Le gouvernement envisage de fusionner le Tribunal à d'autres tribunaux. Ce projet suscite une vague d'opposition au sein des groupes représentant les travailleurs blessés et le patronat, et le gouvernement décide de maintenir le Tribunal comme organisme décisionnel distinct.

2002-2005 :

Le Tribunal réorganise ses procédés internes pour rationaliser le traitement des appels, conçoit un système innovateur de suivi des cas et entreprend de nouveaux projets de gestion des connaissances et de formation à l'intention de ses nouveaux décideurs. Plusieurs décideurs qualifiés sont nommés au Tribunal ou reçoivent un renouvellement de mandat.

6 octobre 2005 :

Le Tribunal tient un symposium à l'occasion de son 20^e anniversaire.

Symposium du 20^e anniversaire,
suite de la page 1

gies pour gérer le fort volume d'appels et à réduire l'attente avant les audiences, tout en assurant le maintien de la qualité des décisions. Pour favoriser l'atteinte des objectifs d'excellence que le Tribunal continue à viser, nous avons identifié la nomination, la formation, le soutien et la rémunération équitable de décideurs doués comme priorités à court terme.

Coordonnées des documents en rapport avec le Symposium sur le site de la BTTO

Pour une copie électronique des documents distribués au Symposium et de la plupart des allocutions qui y ont été présentées :

- allez à www.owtlibrary.on.ca et cliquez sur **Catalogue de la BTTO**;
- entrez « symposium » dans la boîte de saisie « mot ou syntagme recherché »;
- cliquez sur « soumettre la demande »;
- cliquez sur le lien pdf pour voir le document.

[Presentation to the 20th Anniversary of the Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal / Jolley, Linda 2006 ED 260.pdf](#)

cliquez

MEMBRES DU TRIBUNAL

Depuis la parution du dernier numéro de Gros plan (août 2005), le gouvernement a nommé **Shirley Clement** à titre de vice-présidente à temps partiel.

Renouvellements de mandats

De même, le gouvernement a renouvelé le mandat des personnes suivantes pour une période de trois ans :

- **Sophie Martel**, vice-présidente à plein temps
- **Rosemarie McCutcheon**, vice-présidente à plein temps
- **Ross McClellan**, vice-président à plein temps
- **Ruth Hartman**, vice-présidente à temps partiel
- **Tony Silipo**, vice-président à temps partiel
- **David Gillies**, membre à temps partiel représentant les travailleurs

Félicitations à tous.

ASTUCES DE RECHERCHE DANS LES SOMMAIRES DE DÉCISIONS

Différence importante entre deux stratégies de recherche de mots clés

Il existe une différence importante entre la recherche faite à partir du **Répertoire des mots clés** et celle consistant à entrer un mot directement dans la boîte de saisie **Mots clés structurés**.

Quand vous utilisez le **Répertoire des mots clés**, vous obtenez une liste de mots clés exacts complets; par exemple, cliquez sur **Répertoire des mots clés** puis entrez *commutation* dans la boîte de saisie **Termes figurant dans les mots clés**. À partir de la longue liste de termes, choisissez seulement *commutation*, cliquez sur le bouton **Ajouter à la recherche**, allez à la partie **Mots clés sélectionnés** et cliquez sur **Recherche de décisions**. Vous vous retrouvez alors à l'écran **Recherche dans les sommaires de décisions** et *commutation* figure dans la boîte de saisie **Mots clés structurés**. Quand vous cliquez sur le bouton **Recherche**, vous obtenez une courte liste de décisions contenant *commutation* comme mot clé principal sans mot clé secondaire.

Si vous utilisez le **Répertoire des mots clés** pour trouver toutes les décisions contenant *commutation* comme mot clé principal, y compris tous ceux où il est accompagné de mots clés secondaires, vous devez sélectionner tous les mots clés ayant *commutation* comme mot clé principal. Si vous voulez trouver toutes les décisions comportant *commutation* comme mot clé principal ou secondaire, vous devez sélectionner tous les mots clés comportant *commutation*, peu importe son emplacement.

Par contraste, si vous entrez le mot *commutation* directement dans la boîte de saisie **Mots clés structurés** de l'écran **Recherche dans les sommaires de décisions**, vous obtenez toutes les décisions comportant *commutation* n'importe où dans le mot clé.

Il est bon de se souvenir de cet important contraste de façon à choisir la stratégie appropriée aux résultats recherchés.

Compte rendu – Symposium du 20^e anniversaire du TASPAAAT

Introduction

Le 6 octobre 2005, le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail a marqué son 20^e anniversaire par un symposium, et l'événement a connu un succès retentissant. L'assistance de plus de 150 personnes se composait d'anciens membres et de membres actuels du Tribunal et de son personnel, de membres du corps médical ainsi que d'éminents représentants de la communauté des employeurs et de celle des travailleurs. Les personnes présentes ont reçu une trousse renfermant entre autres un bref historique du Tribunal et une chronologie soulignant les dates importantes dans l'histoire du Tribunal. Il est maintenant possible de se procurer ces documents sur le site Web du Tribunal.

Le Symposium a débuté par une période d'inscription avec rafraîchissements. M. Ian Strachan, président du Tribunal, a souhaité la bienvenue aux orateurs et à toutes les personnes présentes en les remerciant d'avoir appuyé le Tribunal, beaux temps mauvais temps, au fil des ans et en soulignant le rôle essentiel de leur appui dans le succès du Tribunal. M. Strachan a noté que, quand le professeur Paul Weiler avait prédit des jours meilleurs pour le régime d'indemnisation des travailleurs, la création d'un tribunal d'appel externe figurait au nombre des outils proposés à cette fin. M. Strachan a dit espérer qu'à peu près tout le monde est d'accord pour dire que, depuis l'ouverture du Tribunal le 1^{er} octobre 1985, la Commission et le Tribunal ont travaillé à l'amélioration du processus et qu'ils ont contribué à l'avènement des jours meilleurs prédits par le professeur Weiler.

Le programme

Le programme du Symposium comportait trois discussions d'experts. Les groupes de discussion étaient composés d'orateurs distingués reconnus pour leur expérience et leurs compétences spécialisées au sujet de différents aspects du travail du Tribunal.

Rétrospective et regard vers l'avenir

La première discussion, intitulée *Rétrospective et regard vers l'avenir*, a été animée par M. John Slinger, chef des services généraux de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). M. Slinger, qui œuvre depuis longtemps dans le domaine, a débuté sa carrière comme représentant et l'a poursuivie à la CSPAAT où il a été commissaire d'audience, directeur de la Direction des appels et vice-président de la Division des services de réglementation. M. Slinger a présenté trois orateurs bien connus qui ont partagé la perspective historique qu'ils possèdent

du Tribunal et de son évolution ainsi que leurs vues sur son avenir. Les trois orateurs ont félicité le Tribunal pour son indépendance et sa droiture au fil des ans ainsi que pour la grande qualité de ses décisions.

M. Ron Ellis, premier président du Tribunal, a parlé de la création du Tribunal et de trois facteurs qui ont grandement influencé son devenir. Premièrement, il était important de recruter les meilleurs candidats possibles autant pour les postes de vice-présidents, de membres représentant les travailleurs et de membres représentant les employeurs que pour les postes au sein du personnel. Deuxièmement, il fallait combler un besoin d'indépendance par rapport à la Commission et aux influences politiques, et ce, non seulement en matière de prise de décisions, mais aussi en ce qui concerne la dotation en personnel, la paie et l'administration. Troisièmement, l'organisme devait être de nature tripartite. À ce sujet, M. Ellis a souligné l'importance du caractère collégial du Tribunal, et il a indiqué qu'il souhaitait un retour au contexte dans lequel tous les appels étaient entendus par des comités tripartites. Enfin, M. Ellis a conclu son allocution en faisant l'éloge du Tribunal pour sa norme de rendement sans pareil, et il a porté un toast aux anciens membres et aux membres actuels du Tribunal et de son personnel.

M^{me} Lois Cromarty, directrice exécutive du Northumberland Community Legal Centre, a fait l'éloge du Tribunal à trois égards : premièrement, pour la créativité et l'innovation dont il fait preuve dans le traitement des appels; deuxièmement, pour avoir fait œuvre de pionnier dans ses décisions, par exemple, en élargissant la définition d'accident pour qu'elle inclut les séquelles inattendues et en reconnaissant l'admissibilité pour les troubles de douleur chronique; troisièmement, pour sa norme d'excellence. M^{me} Cromarty a indiqué que le Tribunal devrait essayer d'accélérer le processus pour les questions pour lesquelles le facteur temps présente beaucoup d'importance, comme les questions du retour au travail et de la réintégration sur le marché du travail. Elle a aussi indiqué que le Tribunal devrait mettre au point une procédure pour régler les problèmes survenant quand ses décisions ne sont pas mises en œuvre correctement à la CSPAAT.

David Brady a décrit le Tribunal comme une entité ouverte, accessible et compréhensible de règlement des différends qui est à l'origine d'une jurisprudence dont la valeur est reconnue partout en Amérique du Nord.

M. David Brady, avocat au cabinet Hicks Morley et premier récipiendaire du prix Ron Ellis pour excellence dans le domaine de l'indemnisation des travailleurs, a comparé le Tribunal à l'ancienne Commission d'appel de la CSPAAT. Il a décrit la Commission d'appel comme une entité improvisée et mal définie qui était dépourvue de précédent et faisait abstraction de la jurisprudence tout en réverant les pratiques de la CSPAAT, ses politiques vaguement définies, ses conseillers médicaux et ses assesseurs. Il a ensuite décrit le Tribunal comme une entité ouverte, accessible et compréhensible de règlement des différends qui est à l'origine d'une jurispru-

dence dont la valeur est reconnue partout en Amérique du Nord. Il a aussi indiqué que le Tribunal a eu une incidence d'envergure sur les travailleurs, les employeurs, leurs représentants et la CSPAAT. M. Brady a conclu en déclarant qu'il se sentait privilégié d'avoir pu être témoin de la croissance du Tribunal au cours des 20 dernières années.

Prestation de services spécialisés, justes et accessibles en Ontario

La deuxième discussion, intitulée *Prestation de services spécialisés, justes et accessibles en Ontario*, a été animée par M^{me} Linda Gehrke, vice-présidente du Tribunal, et a porté sur les rapports du Tribunal avec le système de justice administrative. Deux orateurs éminents et très respectés ont honoré le Tribunal de leur présence et ont fait son éloge pour l'excellence dont il continue à faire preuve dans le système de justice administrative.

M. David Mullan, professeur émérite, faculté de droit de l'Université Queen's, vice-président à temps partiel du Tribunal et un des plus éminents experts en droit administratif, a noté le fait qu'aucune décision du Tribunal n'a encore été annulée après une révision judiciaire et que le Tribunal s'est gagné le respect et la déférence de l'appareil judiciaire. Il a poursuivi en soulignant que le Tribunal a prêché par l'exemple en se dotant des procédés voulus pour entendre les appels dont il est saisi et en produisant des décisions justes de grande qualité. Il a fait l'éloge du personnel qui prépare les appels avant leur audition et a noté l'excellence de la préparation des cas. M. Mullan a conclu en notant que l'importance accordée aux motifs des décisions a joué un rôle crucial dans la prestation d'une justice administrative transparente et de grande qualité.

M. le juge Stephen T. Goudge de la Cour d'appel de l'Ontario a félicité le Tribunal pour ses 20 ans d'excellence et Ian Strachan, président du Tribunal, pour les qualités de leader dont il a fait preuve. M. le juge Goudge a aussi fait l'éloge du Tribunal pour les motifs détaillés caractérisant ses décisions, ce qui cadrerait avec son allocution sur l'importance de fournir les motifs des décisions. Il a noté que les tribunaux administratifs sont tenus de motiver leurs décisions de façon détaillée, et il a fait référence à l'arrêt *R. c. Sheppard* de la Cour suprême, qui souligne l'importance des motifs. M. le juge Goudge a fait l'éloge du Tribunal pour l'examen détaillé contenu dans les motifs de ses décisions, et il a signalé le rôle précurseur de la *décision n° 915* à ce sujet. Enfin, il a souligné qu'il avait comparu au Tribunal à titre d'avocat et qu'il l'avait toujours trouvé digne de respect.

Ce qui fait l'importance du Tribunal

La troisième discussion, intitulée *Ce qui fait l'importance du Tribunal*, avait pour thème le Tribunal et l'indépendance décisionnelle. Dan Revington, avocat général du Tribunal, a animé la discussion de ce groupe de trois personnes bien connues représentant la CSPAAT, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs. Tous trois ont fait l'éloge du Tribunal et ont indiqué qu'il inspire du respect au sein de leur groupe respectif.

M^{me} Linda Jolley, vice-présidente à la Recherche à la CSPAAT, a parlé des rapports entre la Commission et le Tribunal. Elle a déclaré que, malgré certaines difficultés entre les deux organismes, le Tribunal présente de l'importance pour la CSPAAT, qu'il a une influence considérable sur elle et qu'il s'est gagné son respect. M^{me} Jolley a indiqué que les décisions du Tribunal ont eu une incidence considérable sur la Commission à différents égards allant de l'obtention et de l'examen de la preuve, à l'application de loi et des politiques en passant par la formulation des motifs des décisions.

Elle a aussi souligné l'influence importante du Tribunal dans l'adoption de nombreux principes juridiques importants à la CSPAAT, tel que celui du fardeau de la preuve et de la norme de preuve. Elle a terminé en exprimant l'espoir que le Tribunal maintienne sa norme d'excellence au cours des années à venir.

M. Michael Zacks, directeur intérimaire du Bureau des conseillers des employeurs, a déclaré que, même si les représentants des employeurs voient le Tribunal d'un bon œil depuis longtemps, les employeurs eux-mêmes en ont eu à l'occasion une perception moins favorable. Ce phénomène est dû en partie à l'augmentation des coûts découlant de l'élargissement des domaines d'admissibilité attribuable aux décisions du Tribunal, tels que celui de la douleur chronique. Les employeurs estimaient aussi que le Tribunal établissait des politiques qui auraient dû demeurer sous la compétence de la Commission. M. Zack a toutefois déclaré que, maintenant, la communauté des employeurs perçoit généralement le Tribunal comme un organisme indépendant et compétent et qu'il est satisfait de son travail. M. Zack a vivement incité le Tribunal à communiquer régulièrement avec la communauté des employeurs pour qu'elle puisse mieux le comprendre.

M. Wayne Samuelson, président de la Fédération du travail de l'Ontario, a prononcé une allocution énergique et passionnée. Il a commencé par féliciter le Tribunal pour ses 20 ans d'existence. M. Samuelson a parlé de la maladie professionnelle et il s'est dit stupéfait de rencontrer de nombreux travailleurs atteints de maladies, telles que l'amiantose, qui n'ont pas fait de demande d'indemnité. Il a prédit qu'une forte vague de demandes d'indemnité pour maladie professionnelle allait frapper la Commission et le Tribunal dans un avenir rapproché. Il a déclaré que, même si les employeurs les trouvent trop élevées, les primes sont en réalité très faibles, comparativement aux taux historiques. Il a souligné qu'il est important que le système soit équitable mais qu'il est aussi important que ceux qui œuvrent dans ce système se souviennent qu'il repose sur du vrai monde qui souffre en raison de lésions subies au travail.

Lynda Jolley a souligné l'influence importante du Tribunal dans l'adoption de nombreux principes juridiques importants à la CSPAAT, tel que celui du fardeau de la preuve et de la norme de preuve.

Voir Compte rendu, à la page 6

SÉANCES D'INFORMATION PUBLIQUE DE 2005

Depuis 1999, le Tribunal d'appel tient des séances d'information publique dans les villes où il tient des audiences. Ces séances visent à renseigner nos groupes intéressés sur nos procédés et services, à leur expliquer les projets spéciaux en cours, à les aider à mieux se prévaloir des ressources offertes au Tribunal et à leur fournir un forum pour nous communiquer leurs réactions à l'égard de nos procédés.

Le programme de 2005/2006 met l'accent sur plusieurs aspects techniques du traitement des appels au Tribunal, y compris : la production; la « vie d'un appel » (le traitement préparatoire et le traitement consécutif à l'audience, de la demande d'appel à la publication d'une décision); le cheminement de l'appel au sein du Tribunal; les communications entre le personnel et les vice-présidents et membres de comité; la prise, la rédaction et la publication de la décision.

Les séances comprennent une présentation technique par du personnel de Tribunal et un vice-président ainsi qu'une discussion avec un comité d'audience. Les séances d'information publique sont coordonnées par le Service des ressources du Tribunal.

COORDONNÉES DES PROCHAINES SÉANCES

Sault Ste. Marie

Le mardi 22 novembre 2005 (9 h à 11 h)
Holiday Inn Sault Ste. Marie Waterfront
208, chemin St. Mary's River, Sault Ste. Marie (Ontario)
P6A 5V4
(705) 949-0611

London

Le mardi 7 février 2006 (9 h à 11 h)
Hilton Lodon
300, rue King, London (Ontario) N6B 1S2
(519) 439-1661

Timmins

Le mardi 6 juin 2006 (9 h à 11 h)
Cedar Meadows Resort
1000, rue Norman, Timmins (Ontario) P4N 8R2
(705) 268-16

Pour de plus amples renseignements et un calendrier complet des séances à venir, prière de visiter www.wsiat.on.ca ou de communiquer avec le Service des ressources au (416) 314-3733 ou au numéro sans frais 1-888-618-8846, poste 4-3733.

*Compte rendu,
suite de la page 5*

Conclusion

Après les discussions d'experts, Marsha Faubert, directrice générale du Tribunal, a remercié les orateurs et toutes les personnes présentes en les invitant à rester pour une réception. Toutes les personnes présentes ont pris plaisir à faire de nouvelles connaissances et à en renouveler d'anciennes. Des discussions animées se sont poursuivies longtemps après la dernière allocution. Le Symposium a été un franc succès et une célébration éclatante de 20 ans d'excellence.

Les réalisations du Tribunal au cours des 20 dernières années ont été rendues possibles grâce aux efforts de son personnel et à l'appui des milieux de l'indemnisation des travailleurs. Le Tribunal remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à son succès au cours des 20 dernières années et il espère que les 20 prochaines années seront tout aussi réussies.

Gros plan sur le TASPAAT **Volume 16, numéro 3**

GROS PLAN est une publication du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Ce bulletin est distribué gratuitement.

Si vous souhaitez faire partie de la liste de distribution de *Gros Plan*, veuillez communiquer avec le Service des ressources au : (416) 314-0599.

Président du Tribunal : Ian Strachan

Directrice générale : Marsha Faubert

Chef de publication : David Beattie

Éditeur : John Zachariah

Collaborateurs : David Beattie, Maria Erskine, Marvin Goldstein, Melinda Reyes, Dan Revington, Greg Bullen, Marsha Faubert

Version française : Véronique Lavoie-Naster

Abonnement : Melinda Reyes

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
505, avenue University Ave., 7^e étage
Toronto ON M5C 2P2

Téléphone : (416) 314-8800

Télécopieur : (416) 326-5164

Site Web : <http://www.wsiat.on.ca>

ISSN 1480-5731